



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 12 MAI 2023
N°2023-26

Nombre de conseillers
Présents : 13
Absents : 2
Excusés avec pouvoir : 2
Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le douze mai, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation
4/05/2023

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Denis Renault, Eric Elie. Romain Grillot, Cindy Rochereau.

Objet : Budget Eau
Assainissement :
révision des parts fixe
et variable

Absents : Marie-Thérèse VILLECOURT (procuration à Mme Ophélie JANAUDY), Denis Renault (procuration à Mme Monique NOWACZYCK),

Secrétaire de séance : Josiane CHARMONT

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acquis fin 2021 la station d'épuration et que son fonctionnement est entièrement à sa charge. Il explique qu'en raison de la hausse considérable de l'électricité, et malgré le bouclier tarifaire mis en place, le coût annuel de l'électricité sera en nette augmentation par rapport aux années précédentes tout en prenant en compte sa révision au 1^{er} juillet 2022.

Afin d'équilibrer le budget, une recette complémentaire de 13 000 € serait nécessaire. Au 1^{er} juillet 2022, une délibération fixait l'abonnement annuel à 16 € et le prix du m³ à 0.60 €. Il propose de réviser ces deux parts fixe et variable comme suit :

- Abonnement : 21.00 €
- Prix du m³ : 0.7524 €

Au vu de cet exposé, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte les tarifs suivants pour la part communale :

- **Service de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} juillet 2023**
 - Part fixe communale augmentée à : **21 €**
 - Part variable communale augmentée à : **0,7524 €**

Le Maire
Lionel KLINGLER

